



Envoyé en préfecture le 31/08/2021

Reçu en préfecture le 31/08/2021

Affiché le 02/08/2021

ID : 062-216207704-20210729-2021_055-DE

DELIBERA CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 29/07/2021

NOMBRE DE MEMBRES

En exercice : 23

Présents : 16

Nombre de suffrages : 23

Date de convocation

26/07/2021

Date d'affichage

26/07/2021

Acte rendu exécutoire après
dépôt en Sous-Préfecture le :

31/08/2021

et publication du :

02/08/2021

L'an deux mille vingt ET un, le vingt-neuf juillet, l'Assemblée Délibérante, régulièrement convoquée, s'est réunie au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. FLAJOLET André.

Etalent présents :

Mme BECUE Marie-Claude, M. BERON Jean-Marie, M. DELANNOY Michaël, M. DOYELLE Laurent, M. FLAJOLET André, M. GALLOIS Christian, M. GALLOIS Dominique, Mme HANNEDOUCHE Sandrine, Mme HOUVENAGHEL Anne-Claire, Mme LACOUELLE Florence, Mme PENIN Alexandra, Mme PLUQUIN Céline, M. SANNIER Jean-Pierre, Mme TOULOTTE Christine, M. VANBERGUE Guy, M. VANYPER Morgan

Procuration(s) :

M. DEPLANQUE Eric donne pouvoir à M. BERON Jean-Marie, Mme GALFRE Carmen donne pouvoir à Mme HANNEDOUCHE Sandrine, M. VANDERBEKE Stéphane donne pouvoir à M. VANYPER Morgan, M. DELBECQUE Benoît donne pouvoir à M. FLAJOLET André, M. GONTIER Benjamin donne pouvoir à M. FLAJOLET André, Mme MENARD Michèle donne pouvoir à Mme BECUE Marie-Claude, Mme PIENNE Annie donne pouvoir à M. GALLOIS Dominique

Etal(ent) absent(s) :

Etal(ent) excusé(s) :

M. DELBECQUE Benoît, M. DEPLANQUE Eric, Mme GALFRE Carmen, M. GONTIER Benjamin, Mme MENARD Michèle, Mme PIENNE Annie, M. VANDERBEKE Stéphane

A été nommé(e) comme secrétaire de séance : Mme PLUQUIN Céline

2021-055 Bail 49 rue de Paris

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que Madame Emilie VERBEKE a sollicité la location de l'immeuble sis 49 rue de Paris à compter du 1er octobre 2021 afin d'y exercer l'activité de vente de livres et jouets pour enfants.

Après exposé de Monsieur le Maire, le conseil municipal

- **ACCEPTE** la location de l'immeuble sis 49 rue de Paris à Madame Emilie VERBEKE

- **DECIDE** la mise à disposition gratuite du 1er octobre au 31 décembre 2021

- **FIXE** le montant du loyer à 120 € par mois, toutes charges comprises à compter du 1er janvier 2022

VOTE : Adoptée à l'unanimité

Envoyé en préfecture le 31/08/2021

Reçu en préfecture le 31/08/2021

Affiché le 02/08/2021

SLO

ID : 082-216207704-20210729-2021_055-DE

**Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.
Ont signé au registre les membres présents.
Pour extrait certifié conforme.
Fait à SAINT-VENANT
Pour le Maire et par délégation,
L'Agent communal délégué,**

Envoyé en préfecture le 31/08/2021

Reçu en préfecture le 31/08/2021

Affiché le 02/08/2021

D : 062-216207704-20210729-2021_00056-DE

DELIBERA CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 29/07/2021

NOMBRE DE MEMBRES

En exercice : 23

Présents : 16

Nombre de suffrages : 23

Date de convocation

26/07/2021

Date d'affichage

26/07/2021

Acte rendu exécutoire après
dépôt en Sous-Préfecture le :

31/08/2021

et publication du :

02/08/2021

L'an deux mille vingt ET un, le vingt-neuf juillet, l'Assemblée Délibérante, régulièrement convoquée, s'est réunie au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. FLAJOLET André.

Etal(ent) présents :

Mme BECUE Marie-Claude, M. BERON Jean-Marie, M. DELANNOY Michaël, M. DOYELLE Laurent, M. FLAJOLET André, M. GALLOIS Christian, M. GALLOIS Dominique, Mme HANNEDOUCHE Sandrine, Mme HOUVENAGHEL Anne-Claire, Mme LACOUELLE Florence, Mme PENIN Alexandra, Mme PLUQUIN Céline, M. SANNIER Jean-Pierre, Mme TOULOTTE Christine, M. VANBERGUE Guy, M. VANYPER Morgan

Procurat(ion)s :

M. DEPLANQUE Eric donne pouvoir à M. BERON Jean-Marie, Mme GALFRE Carmen donne pouvoir à Mme HANNEDOUCHE Sandrine, M. VANDERBEKE Stéphane donne pouvoir à M. VANYPER Morgan, M. DELBECQUE Benoît donne pouvoir à M. FLAJOLET André, M. GONTIER Benjamin donne pouvoir à M. FLAJOLET André, Mme MENARD Michèle donne pouvoir à Mme BECUE Marie-Claude, Mme PIENNE Annie donne pouvoir à M. GALLOIS Dominique

Etal(ent) absent(s) :

Etal(ent) excusé(s) :

M. DELBECQUE Benoît, M. DEPLANQUE Eric, Mme GALFRE Carmen, M. GONTIER Benjamin, Mme MENARD Michèle, Mme PIENNE Annie, M. VANDERBEKE Stéphane

A été nommé(e) comme secrétaire de séance : Mme PLUQUIN Céline

2021-056 Appel d'offre - Restauration municipale - Attribution

Monsieur le Maire informe les membres du conseil municipal du lancement d'un appel d'offres pour la restauration municipale de la commune de Saint-Venant.

Ce marché couvre à la fois la restauration en temps scolaire mais également la restauration des accueils de loisirs des petites vacances (Toussaint, Février et Avril) et celle de l'accueil de loisirs intercommunal de juillet et août.

Vu l'avis de la commission d'appel d'offres du 22 juillet 2021,

Monsieur le Maire propose au conseil municipal

- **D'ATTRIBUER** le marché à la société API Restauration aux conditions tarifaires indiquées dans le document en annexe à la présente délibération

- **DE L'AUTORISER** à signer tous les documents afférents à ce marché.

VOTE : Adoptée à l'unanimité

Envoyé en préfecture le 31/08/2021

Reçu en préfecture le 31/08/2021

Affiché le 02/08/2021

SLO

ID : 062-216207704-20210729-2021_00056-DE

Ainsi délibéré les
Ont signé au registre les membres présents.
Pour extrait certifié conforme.
Fait à SAINT-VENANT
Le Maire,



Envoyé en préfecture le 31/08/2021
Reçu en préfecture le 31/08/2021
Affiché le 02/08/2021 **SLO**
ID : 062-216207704-20210729-2021_00056-DE

**DEPARTEMENT DU PAS-DE
CALAIS COMMUNE DE
SAINT-VENANT**

BORDEREAU DES PRIX UNITAIRES

Objet du marché

**Restauration municipale de la
commune de Saint-Venant**

Dans le cadre de la pandémie de COVID-19 et des incidences des protocoles sanitaires à respecter sur les conditions d'exécution des prestations, il est demandé aux candidats de chiffrer les coûts nécessaires au respect de ces protocoles en vigueur à la date de l'établissement de l'offre et ce dès la remise de l'offre, en les intégrant dans les prix proposés

**Date et heure limites de réception des offres
par la Commune de Saint-Venant**

Jeudi 15 juillet 2021 à 12 heures

Article 1 - REPAS SCOLAIRES - LIAISON FROIDE

Le présent marché est à prix ferme et unitaire.

1.1- REPAS CLASSIQUE (Avec viande ou végétarien)

Prix Unitaire	Repas maternelle et primaire	Repas Adulte
Budget Alimentaire	1,80 €	2,24 €
Coût de fabrication	1,03 €	1,03 €
Autres Coûts (détails)	1,10 €	1,10 €
Coût total du repas HT	3,93 €	4,37 €
TVA (à détailler) 5.5 %	0,22 €	0,24 €
Coût total du repas TTC	4,15 €	4,61 €

1.2- REPAS TYPE PIQUE-NIQUE OU BARBECUE

Prix Unitaire	Repas maternelle et primaire	Repas Adulte
Budget Alimentaire	2,00 €	2,50 €
Coût de fabrication	1,03 €	1,03 €
Autres Coûts (détail svp)	1,10 €	1,10 €
Coût total du repas HT	4,13 €	4,63 €
TVA (à détailler) 5.5 %	0,23 €	0,25 €
Coût total du repas TTC	4,36 €	4,88 €

Article 2 - REPAS ACCUEIL DE LOISIRS PETITES VACANCES – LIAISON FROIDE

Le présent marché est à prix ferme et unitaire.

2.1- REPAS CLASSIQUE (Avec viande ou végétarien)

Prix Unitaire	Repas maternelle et primaire	Repas Adulte
Budget Alimentaire	1,80 €	2,24 €
Coût de fabrication	1,03 €	1,03 €
Autres Coûts (détails)	-	-
Coût total du repas HT	2,83 €	3,27 €
TVA (à détailler) 5.5 %	0,16 €	0,18 €
Coût total du repas TTC	2,99 €	3,45 €

2.2- REPAS TYPE PIQUE-NIQUE OU BARBECUE

Prix Unitaire	Repas maternelle et primaire	Repas Adulte
Budget Alimentaire	2,00 €	2,50 €
Coût de fabrication	1,03 €	1,03 €
Autres Coûts (détail svp)	-	-
Coût total du repas HT	3,03 €	3,53 €
TVA (à détailler) 5.5 %	0,17 €	0,19 €
Coût total du repas TTC	3,20 €	3,72 €

Article 3 - REPAS ACCUEIL DE LOISIRS JUILLET ET AOÛT – LIAISON CHAUDE

Le présent marché est à prix ferme et unitaire.

3.1- REPAS CLASSIQUE (Avec viande ou végétarien)

Prix Unitaire	Repas maternelle et primaire	Repas Adulte
Budget Alimentaire	1,80 €	2,24 €
Coût de fabrication	0,83 €	0,83 €
Autres Coûts (détails)	0,33 €	0,33 €
Coût total du repas HT	2,96 €	3,40 €
TVA (à détailler) 5.5 %	0,16 €	0,19 €
Coût total du repas TTC	3,12 €	3,59 €

3.2- REPAS TYPE PIQUE-NIQUE OU BARBECUE

Prix Unitaire	Repas maternelle et primaire	Repas Adulte
Budget Alimentaire	2,00	2,50 €
Coût de fabrication	0,83 €	0,83 €
Autres Coûts (détail svp)	0,33 €	0,33 €
Coût total du repas HT	3,16 €	3,66 €
TVA (à détailler) 5.5 %	0,17 €	0,20 €
Coût total du repas TTC	3,33 €	3,86 €

3.3- GOÛTERS / PETITSDEJEUNERS

	Prix Unitaire Goûter 3 éléments	Prix Unitaire Déjeuner 2 éléments
Budget Alimentaire	0,86 €	0,55 €
Coût de fabrication	-	-
Autres Coûts (détail svp)	-	-
Coût total du goûter HT	0,86 €	0,55 €
TVA (à détailler) 5.5 %	0,05 €	0,03 €
Coût total du goûter / Petit déjeuner TTC	0,91 €	0,58 €

FORMATION DU PERSONNEL

	Prix Unitaire JOURNALIER
1 journée sur 7 h (pour 10 à 12 participants) Formation Bonnes Pratiques Hygiène (théorique + pratique) <u>sur site</u> Réalisé par notre formateur agréée INFRES	<i>Incluant supports pédagogiques</i>
Prix unitaire € TTC	899 €

Article 4 - COMMANDES

Le nombre approximatif de repas est repris pour chaque typologie dans le CCTP.

Tout repas commandé et non annulé dans les temps fera l'objet d'une facturation par le titulaire.

A Calais, le 29 Juin 2021

Le prestataire
 (signature et cachet de la société)
 SA API Restauration
 Monsieur Frédéric DUMEY,
 Directeur Régional
 Pas-de-Calais Côte d'Opale

API Restauration
 Direction Régionale Côte d'Opale
 51 Rue d'Ajaccio
 PAS-DE-CALAIS
 62000 CALAIS
 TEL 03 21 17 50 00 FAX 03 21 88 16 33



Envoyé en préfecture le 07/09/2021

Reçu en préfecture le 07/09/2021

Affiché le 02/08/2021

ID : 062-216207704-20210729-2021_057-DE

DELIBERA Conseil Municipal

Séance du 29/07/2021

NOMBRE DE MEMBRES

En exercice : 23

Présents : 16

Nombre de suffrages : 23

Date de convocation
26/07/2021

Date d'affichage
26/07/2021

Acte rendu exécutoire après
dépôt en Préfecture le :

07/09/2021

et publication du :

02/08/2021

L'an deux mille vingt ET un, le vingt-neuf juillet, l'Assemblée Délibérante, régulièrement convoquée, s'est réunie au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. FLAJOLET André.

Etalent présents :

Mme BECUE Marie-Claude, M. BERON Jean-Marie, M. DELANNOY Michaël, M. DOYELLE Laurent, M. FLAJOLET André, M. GALLOIS Christian, M. GALLOIS Dominique, Mme HANNEDOUCHE Sandrine, Mme HOUVENAGHEL Anne-Claire, Mme LACOUELLE Florence, Mme PENIN Alexandra, Mme PLUQUIN Céline, M. SANNIER Jean-Pierre, Mme TOULOTTE Christine, M. VANBERGUE Guy, M. VANYPER Morgan

Procurat ion(s) :

M. DEPLANQUE Eric donne pouvoir à M. BERON Jean-Marie, Mme GALFRE Carmen donne pouvoir à Mme HANNEDOUCHE Sandrine, M. VANDERBEKE Stéphane donne pouvoir à M. VANYPER Morgan, M. DELBECQUE Benoît donne pouvoir à M. FLAJOLET André, M. GONTIER Benjamin donne pouvoir à M. FLAJOLET André, Mme MENARD Michèle donne pouvoir à Mme BECUE Marie-Claude, Mme PIENNE Annie donne pouvoir à M. GALLOIS Dominique

Etal(ent) absent(s) :

Etal(ent) excusé(s) :

M. DELBECQUE Benoît, M. DEPLANQUE Eric, Mme GALFRE Carmen, M. GONTIER Benjamin, Mme MENARD Michèle, Mme PIENNE Annie, M. VANDERBEKE Stéphane

A été nommé(e) comme secrétaire de séance : Mme PLUQUIN Céline

2021-057 Tarifs de la cantine Scolaire

Monsieur le Maire propose de fixer les tarifs de la cantine scolaire comme suit à compter du 1er septembre 2021 pour l'année 2021 :

- Tarif Ticket	4,40 € le repas
- Tarif Forfait	3,76 € le repas
soit du 01/09/2021 au 17/12/2021	206,80 € soit
- Sept 2021	51,70 €
- Oct 2021	51,70 €
- Nov 2021	51,70 €
- Déc 2021	51,70 €

Monsieur le Maire propose de rembourser la facturation au forfait au delà d'une semaine d'absence sur présentation d'un certificat médical.

Envoyé en préfecture le 07/09/2021

Reçu en préfecture le 07/09/2021

Affiché le 02/08/2021

SLO

ID : 062-216207704-20210728-2021_057-DE

Le conseil municipal,

ACCEPTE les propositions de Monsieur le Maire
APPROUVE les tarifs proposés

VOTE : Adoptée à l'unanimité

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.
Ont signé au registre les membres présents.
Pour extrait certifié conforme.
Fait à SAINT-VENANT
Pour le Maire et par délégation,
L'Agent communal délégué



Envoyé en préfecture le 07/09/2021

Reçu en préfecture le 07/09/2021

Affiché le 02/08/2021

D : 062-216207704-20210729-2021_058-DE

DELIBERATION CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 29/07/2021

NOMBRE DE MEMBRES

En exercice : 23

Présents : 16

Nombre de suffrages : 23

Date de convocation
26/07/2021

Date d'affichage
26/07/2021

Acte rendu exécutoire après
dépôt en Préfecture le :

07/09/2021

et publication du :

02/08/2021

L'an deux mille vingt ET un, le vingt-neuf juillet, l'Assemblée Délibérante, régulièrement convoquée, s'est réunie au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. FLAJOLET André.

Etaient présents :

Mme BECUE Marie-Claude, M. BERON Jean-Marie, M. DELANNOY Michaël, M. DOYELLE Laurent, M. FLAJOLET André, M. GALLOIS Christian, M. GALLOIS Dominique, Mme HANNEDOUCHE Sandrine, Mme HOUVENAGHEL Anne-Claire, Mme LACOUELLE Florence, Mme PENIN Alexandra, Mme PLUQUIN Céline, M. SANNIER Jean-Pierre, Mme TOULOTTE Christine, M. VANBERGUE Guy, M. VANYPER Morgan

Procuration(s) :

M. DEPLANQUE Eric donne pouvoir à M. BERON Jean-Marie, Mme GALFRE Carmen donne pouvoir à Mme HANNEDOUCHE Sandrine, M. VANDERBEKE Stéphane donne pouvoir à M. VANYPER Morgan, M. DELBECQUE Benoît donne pouvoir à M. FLAJOLET André, M. GONTIER Benjamin donne pouvoir à M. FLAJOLET André, Mme MENARD Michèle donne pouvoir à Mme BECUE Marie-Claude, Mme PIENNE Annie donne pouvoir à M. GALLOIS Dominique

Etal(ent) absent(s) :

Etal(ent) excusé(s) :

M. DELBECQUE Benoît, M. DEPLANQUE Eric, Mme GALFRE Carmen, M. GONTIER Benjamin, Mme MENARD Michèle, Mme PIENNE Annie, M. VANDERBEKE Stéphane

A été nommé(e) comme secrétaire de séance : Mme PLUQUIN Céline

2021-058 Transfert des résultats budgétaires de la compétence Eau Potable à la CABBALR

Par arrêtés préfectoraux des 31 décembre 2019 et 22 janvier 2020, la Communauté d'Agglomération de Béthune Bruay Artois Lys Romane a intégré la compétence 'Eau' au titre de ses compétences obligatoires.

Ce transfert de la compétence Eau potable au 1er janvier 2020 a impliqué le transfert des biens et personnels afférents à cette compétence ainsi que de tous les droits et obligations qui y sont attachés. A ce titre, la dette et les restes à réaliser ont été obligatoirement transférés.

Cette compétence est un service public industriel et commercial faisant l'objet d'un budget annexe et dont l'équilibre financier est exclusivement assuré par les redevances perçues auprès des usagers.

Néanmoins, la loi n'impose pas le transfert automatique des résultats budgétaires afin de ne pas imposer à la collectivité nouvellement compétente, l'intégration d'un déficit issu de

la gestion de la collectivité antérieurement compétente. Le tr
délibération concordante des deux collectivités.

Il convient donc d'acter le transfert effectif des résultats budgétaires arrêtés au 31 décembre 2019 soit :

- Fonctionnement	- 56 899,91 €
- Investissement	+ 121 901,35 €

Le transfert effectif sera effectué par opérations budgétaires réelles nécessitant l'inscription de crédits budgétaires aux comptes 778 et 1068.

L'absence de transfert d'éventuels excédents pourrait avoir un impact sur la tarification future du service et la politique d'investissement communautaire.

Après exposé de Monsieur le Maire, les membres du conseil municipal décident :

- **D'APPROUVER** le transfert des résultats budgétaires correspondants
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer le procès-verbal de mise à disposition des immobilisations afférentes à la compétence Eau entre la commune de Saint-Venant et la Communauté d'Agglomération

VOTE : Adoptée à l'unanimité

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.
Ont signé au registre les membres présents.
Pour extrait certifié conforme.
Fait à SAINT-VENANT
Pour le Maire et par délégation,
L'Agent communal délégué